Session : 5ème Conférence ONU-Nice

Commission : Environnement

Rapporteur : Portugal

LA QUESTION DE LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ

 *L'Assemblée générale,*

 *Choquée par* les problèmes généraux liés à la destruction et surexploitation de certains milieux naturels,

*Ne négligeant pas* la loi relative à la protection de la nature de 1976, la loi sur la protection et la mise en valeur des paysages de 1993, et la loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, promulguée le 9 août 2016,

*Reconnaissant* que l’homme exploite les ressources naturelles pour se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, et que par nécessité, souvent l’homme rompt les équilibres fragiles de l’écosystème,

*Rappelant* que la population mondiale de la terre augmentant de manière constante, ses besoins alimentaires sont toujours plus importants, et que pour survivre l'homme a besoin de se nourrir et d’exploiter les ressources par la culture des terres, la chasse, la pêche,

Consciente que l’agriculture intensive est importante pour la population mondiale, toujours plus nombreuse, mais qu’elle met en danger la biodiversité et la santé humaine, responsable de la pollution des sols, et des cours d'eau souterrains,

 *Regrettant* que sous les actions humaines, une espèce disparaisse toutes les 20 minutes,

*Insistant sur le fait* que la consommation d’espèces surexploitées, la surconsommation des produits venant de la terre, le transport de produits exotiques ou le gaspillage de la nourriture, nuisent à la biodiversité,

 *Soucieuse que* la pêche intensive épuise les ressources halieutiques des océans et des mers, menace la survie des espèces de poissons, l'emploi des pêcheurs et la sécurité alimentaire mondiale,

 Déplorant que l'aquaculture intensive fournisse 40% des poissons, mollusques et crustacés consommés et participe à l’épuisement des réserves de poissons dans les mers,

 Soulignant que plus de 50 % des forêts originelles de la planète ont été détruites et, sur les forêts subsistantes, seule une petite fraction est aujourd’hui protégée efficacement,

 1. *Accepte* que l’homme exploite les ressources naturelles car il doit se nourrir, se loger, se chauffer, se déplacer, mais que ce soit fait de manière réfléchie ;

*2. Demande* que l'agriculture intensive et l'aquaculture intensive soient réduites ;

3. *Insiste sur le fait* que l’exploitation de certains milieux doit être faite de manière modérée ;

*4. Ordonne que* le gaspillage alimentaire soit réduit de façon soutenue et que les entreprises ne respectant pas cette loi soient soumises à :

a. payer une amende, selon la quantité de nourriture gaspillée ;

 b. la fermeture temporaire de l'entreprise, si la loi n'est pas respectée ;

 c. la suppression temporaire des aides sociales ;

*5. Invite* les États-membres à punir les personnes responsables de la destruction des forêts, selon la gravité, par :

 a. une amende ;

 b. l’obligation de replanter des arbres ;

 c. une peine de prison ;

6. *Exige que* des efforts soient faits pour qu’une espèce ne disparaisse plus toutes les 20 minutes, que l’homme ne rompe plus l’équilibre fragile de l’écosystème en :

 a. respectant la biodiversité ;

 b. menant des actions de manière réfléchie ;

 8. *Propose*, pour améliorer la protection de la biodiversité dans le monde :

 a. de mettre en place de nouveaux outils de protection des espèces en danger ;

b. de renforcer la protection de la biodiversité marine ;

c. de créer de nouveaux dispositifs en faveur des paysages ;

d. la limitation du plastique, pour réduire les pollutions en mer ;

e. l’interdiction d’utiliser des pesticides contenant des néonicotinoïdes, à partir du 1er septembre 2018, pour lutter contre les pesticides nocifs pour les insectes pollinisateurs et la santé humaine ;

9. *Fait appel* à l'Organisation des Nations Unies, pour aider les familles en difficulté financière, en leur donnant les moyens de subvenir à leurs besoins ;

10*. Invite* tous les pays alliés de l'Organisation des Nations Unies à instaurer ces lois ;

11. *Décide* de rester saisie de la question.